

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE

2022-10

**RÈGLEMENT 2022-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2010-03 CONCERNANT  
LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DANS LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge opportun d'augmenter le nombre de membres qui siège sur le comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes de dérogations mineures représentent des cas de plus en plus complexes et qu'ajouter des points de vue lors des analyses est souhaitable;

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion du présent règlement a été donné par Alexandre Talbot lors de la séance ordinaire du conseil, tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**Il est proposé par Justin Allard**

**Appuyée par Nathalie Leblanc**

**ET IL EST RÉSOLU :**

D'adopter le présent règlement portant le numéro 2022-10, lequel décrète et statue ce qui suit :

**ARTICLE 1 : PRÉAMBULE**

Le préambule ci-dessous fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Abroger et remplacer le point 6 :

*6. Le comité est composé de (2) membres du conseil et de (1) résidents de la municipalité. Ces personnes sont nommées par simple résolution.*

Par l'énoncé suivant :

*6. Le comité est composé de (2) membres du conseil et de (3) résidents de la municipalité. Ces personnes sont nommées par simple résolution.*

**ARTICLE 14 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur le 6 décembre 2022

Avis de motion :	1 <sup>er</sup> novembre 2022
Dépôt du projet de règlement :	1 <sup>er</sup> novembre 2022
Adoption du règlement :	6 décembre 2022
Entrée en vigueur :	7 décembre 2022

---

David Vincent  
Maire

---

Suzie Constant,  
Directrice générale/Greffière-trésorière